

Avantages proposés par le CODEP 01 aux clubs qui s'affilient à la Fédération

Dans le cadre d'une affiliation à la FFBAD (Fédération Française de Badminton), le Comité Départemental de Badminton de l'Ain, en étroite collaboration avec la Ligue Rhône-Alpes de badminton, a mis en place un projet visant à aider financièrement, humainement et matériellement les nouveaux clubs. Dans ce cadre, voici les avantages proposés à ces clubs :

- ✓ **Les cotisations statutaires (fédérale et ligue) sont gratuites la première année.** Elles sont prises en charge à 50% (70€) par le comité la deuxième année. Pour information, elles sont de 70€ pour la FFBAD et 70€ pour la ligue Rhône-Alpes.
- ✓ **Une prime de 183 euros versée par la fédération** pour aider le nouveau club dans sa démarche d'affiliation. Cette prime sera versée au club par la ligue ou le comité dans le mois suivant la prise de 10 licences minimum.
- ✓ **Un kit de matériel sera offert par la ligue.** Il sera composé d'un sac, de 20 raquettes et de 8 tubes de volants plastiques (6 volants par tube).
- ✓ **Trois séances d'encadrement sur les 2 premières années sont offertes** par le biais de l'intervention d'un entraîneur du comité départemental à chaque club sur le public de leur choix (jeunes ou adultes).
- ✓ Des **visites** seront aussi organisées pour un **soutien** sur des actions particulières choisies par le club.
- ✓ **Toutes les formations d'encadrants** (animateur, initiateur, ...) **et d'officiels** (arbitre, juge-arbitre, ...) **sont offertes par le comité durant les deux premières années** qui font suite à l'affiliation du club.
- ✓ **Une aide financière sur le coût de la licence fédérale est apportée par le comité.** Les dix premières licences sont offertes par le comité la première année.

Un soutien administratif sera bien sûr apporté par le comité dans les moments clés de la vie du club (licenciement des joueurs, montage de dossiers de subventions, organisation d'un premier évènement, rencontre avec les élus locaux, etc.)

Pour bénéficier de tous ces avantages, comme le stipule les statuts de la FFBAD, le club a l'obligation de licencier tous ses adhérents.